

Compte-rendu

Session d'informations à destination des collectivités françaises concernant la coopération décentralisée à Madagascar

Mercredi 29 septembre 2021 – visioconférence

I. Cadre général de la coopération décentralisée

- ❖ Enjeux et objectifs de la coopération décentralisée dans le monde et à Madagascar, par Mme l'Ambassadeur, **Christine Moro**, déléguée à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Christine Moro a commencé en remerciant les 3 organisateurs (Ambassade de France à Madagascar, Cités Unies France et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de Madagascar). Ces rendez-vous réguliers s'ajoutent aux grandes assises de la coopération décentralisée (2006 et 2018) qui contribuent à renforcer le dynamisme de la coopération décentralisée à Madagascar. Mme Moro a également rappelé que le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, président du groupe-pays Madagascar de CUF, fait un travail remarquable pour promouvoir la coopération à Madagascar. En effet, **Madagascar reste en tête des pays destinataires de l'Aide Publique au Développement (APD) des collectivités françaises** avec plus de 4 000 000 euros investis en 2020.

Mme Moro a rappelé l'ordre du jour, en soulignant l'importance de faire témoigner des acteurs de terrain et de donner la parole aux partenaires techniques et financiers qui contribuent aux projets de coopération décentralisée.

La DAECT a un rôle primordial puisqu'elle permet de lancer de nombreuses coopérations à travers ses différents appels à projets (AAP). A Madagascar, la DAECT a financé une **grande diversité de projets** :

- 2 sont lauréats de l'AAP Ville durable en Afrique sur la période 2019-2022 ;
- 7 sont lauréats de l'AAP Triennal sur la période 2019-2021 ;
- 4 sont lauréats de l'AAP Jeunesse VI sur la période 2020-2022 ;
- 1 est lauréat de l'AAP « Clés en main » sur la période 2020-2021.

Et en 2021 :

- 2 sont lauréats de l'AAP « Clés en main » 2021-2022 : l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF) et Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) ;
- 1 est lauréat de l'AAP « Jeunesse VII » : le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine avec la région Itasy ;
- 2 sont lauréats de l'AAP « Sport 2021 » : le Conseil régional de la Bretagne avec la Commune Urbaine d'Antananarivo, et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine avec la région Alaotra Mangoro.

Remarque d'ordre général : **Adoption de la [LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021](#) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales :**

- La France consacrera 0,55 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement en 2022. Elle s'efforcera d'atteindre **0,7 % du revenu national brut en 2025** ;
- Le montant des fonds consacrés par l'Etat au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales augmentera en vue d'atteindre, en 2022, le **double du montant constaté en 2017** ;
- L'Etat reconnaît le rôle, l'expertise et la plus-value des organisations de la société civile, tant du Nord que du Sud, et de l'ensemble des acteurs non étatiques impliqués dans la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Il met en œuvre, au profit des organisations de la société civile, françaises ou implantées dans les pays partenaires, appartenant à des catégories définies par décret, un dispositif dédié à des projets de développement qu'elles lui présentent, dans le cadre de leur droit d'initiative, en vue de l'octroi, le cas échéant, d'une subvention. Les projets financés participent à l'atteinte des objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.

Mme Moro a souligné la nouvelle approche de la politique de développement de cette loi, via son :

- **Caractère transversal de l'APD** : elle inclut tous les acteurs qui concordent aux mêmes objectifs : collectivités territoriales, instituts de recherche, société civile, entreprises, universités, partenaires étrangers ;
- **Caractère réciproque de la coopération décentralisée** : il faut porter une attention à ce que la coopération décentralisée apporte à la collectivité territoriale française qui s'engage. Grâce à ces activités à l'international, la collectivité française est encouragée à mettre en place des actions sur son propre territoire : sensibilisation à la solidarité internationale, sensibilisation aux défis mondiaux, etc. Elle est également encouragée à promouvoir la jeunesse, notamment à travers les Volontariats de Solidarité internationale (VSI) par exemple.

→ Pour en savoir plus sur la DAECT : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/la-delegation-pour-l-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-daect/>

→ Pour connaître les projets financés par la DAECT à Madagascar (et ailleurs) : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>

→ Contact : Olivier Martin, Chargé de mission Océan indien : olivier.martin@diplomatie.gouv.fr

❖ Présentation globale de la coopération décentralisée à Madagascar par **Thibau Grandjean**, Chargé de mission coopération décentralisée à l'Ambassade de France à Madagascar (*Patrick Perez, Conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France à Madagascar, était absent*)

- L'action extérieure des collectivités françaises à Madagascar :

Madagascar est l'un des pays avec lequel la coopération décentralisée est la plus dynamique. **Depuis 1994, 279 projets y ont été conduits**. C'est ce qu'ont pu mettre en avant les **2^{èmes} Assises de la coopération décentralisée franco-malgache** qui ont réuni en 2018 **plus de 600 acteurs** (élus, techniciens, opérateurs, instituts de formation, agences de l'eau, partenaires techniques et financiers, associations et organisations non gouvernementales).

- La coopération décentralisée : un partenariat équilibré reposant sur des relations humaines :
 - A souvent pour origine des jumelages, parfois anciens, issus de relations amicales et d'une volonté d'échanger et de découvrir d'autres cultures parfois d'apporter une aide humanitaire ;
 - Evolution vers une coopération décentralisée de territoire à territoire formalisée par la signature de conventions ;
 - Repose sur des échanges humains et des relations de confiance entre partenaires.

Il existe plusieurs pratiques de la coopération décentralisée : appui à la société civile des collectivités territoriales françaises, soutien au volontariat, échanges d'expertises sur des domaines techniques, échanges entre artistes, échanges économiques, etc.

- 31 partenariats de coopération décentralisée en 2021 :

En 2020, l'Ambassade de France recense **68 projets de coopérations décentralisées** impliquant **49 collectivités françaises** :

- 6 conseils régionaux : Bretagne, Grand Est, Ile-de-France, La Réunion, Normandie, Nouvelle-Aquitaine ;
- 7 conseils départementaux : Charente, Finistère, Haute-Savoie, Ile-de-France, La Réunion, Mayotte, Pyrénées-Atlantiques ;
- 37 villes, communes, métropoles, communautés de communes ou agglomérations

Ainsi que 11 agences de l'eau et syndicats de l'eau ou de l'énergie et 3 réseaux régionaux multi-acteurs.

Et **38 collectivités malgaches**, majoritairement concentrées dans le Nord du pays :

- 8 régions : Alaotra Mangoro, Atsinanana, Boeny, Diana, Haute Matsiatra, Itasy, Sava et Sofia
- 3 intercommunalités
- 27 communes urbaines ou rurales

L'Etat malgache a aussi passé des conventions avec Mayotte et La Réunion.

Ces partenariats mobilisent une **cinquantaine d'assistants techniques locaux et internationaux et de volontaires**, présents de manière permanente sur le terrain.

- Principales thématiques portées par les coopérations décentralisées :

- **La jeunesse**, et plus particulièrement la mobilité des jeunes (via les dispositifs de volontariat et de l'AAP « Jeunesse » de la DAECT) et la **formation professionnelle** ;
- **L'agriculture et le développement rural** : les coopérations décentralisées sont également représentées dans le Groupe des Bailleurs de Fonds au sein de la plateforme Développement rural (coprésidée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et par la Délégation de l'Union Européenne) ;
- **L'eau, l'assainissement, les déchets et les énergies renouvelables** : à noter la présence de 11 agences et syndicats de l'eau, de l'assainissement ou de l'énergie, et de la constitution en ONG malgache en 2019 d'un réseau d'acteurs de l'eau et de l'assainissement. Les coopérations décentralisées sont représentées depuis janvier 2020 dans le Groupe des Bailleurs de Fonds au sein de la plateforme WASH (coprésidée par le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et l'UNICEF) ;
- **L'environnement et la gestion des risques et des catastrophes naturelles** ;
- **La gouvernance locale et l'appui institutionnel à la décentralisation** est un enjeu important, notamment autour de la formation des agents territoriaux à la maîtrise d'ouvrage, de la fiscalité et du foncier ;
- **Le développement économique durable** : écotourisme, appui à l'entrepreneuriat ou à la structuration de filières commerciales ;
- **La culture, le patrimoine et la promotion de la langue française** dans l'Océan indien ;
- **Le sport**.

→ Pour en savoir plus sur le rôle du service de la coopération décentralisée de l'Ambassade de France à Madagascar : <https://mg.ambafrance.org/La-cooperation-decentralisee-1727>

→ Contact : Thibau Grandjean, Chargé de mission coopération décentralisée : thibau.grandjean@diplomatie.gouv.fr

- ❖ Le processus de décentralisation à Madagascar, par **M. Roger Mazoazy**, Directeur à la coopération des collectivités au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Roger Mazoazy a souligné que pour le Président Andry Rajoelina, « *La décentralisation n'est plus une option, mais une obligation* ». Le rôle et la mission des régions est d'être les **promoteurs du développement à Madagascar**. La coopération décentralisée a servi de laboratoire à la décentralisation. Aujourd'hui, plusieurs projets de coopérations décentralisées sont **mis à l'échelle** au niveau national.

Le directeur a expliqué qu'il y a encore des difficultés sur la territorialisation des politiques publiques. Ainsi, il est intéressant pour les collectivités locales de s'inspirer du modèle français.

- ❖ Présentation du réseau, du groupe-pays Madagascar et des autres appuis (DCOL) de Cités Unies France, par **Geneviève Sevrin**, Directrice Générale, **Zoé Courboin**, Chargée de mission Océan indien, et **Laura Bloiseur**, Chargée de mission DCOL

- Présentation de Cités Unies France :

Créée en 1975, Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveau, des **collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale**. Elle accompagne l'ensemble de ces collectivités dans la mise en œuvre d'une action internationale au service de leur ouverture à l'international, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. Cette action internationale revêt de nombreuses formes : la coopération décentralisée désigne toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre des autorités locales de deux pays. L'action internationale des collectivités, plus large que la coopération décentralisée, ne nécessite pas forcément d'avoir formalisé un partenariat. Elle englobe les échanges économiques, universitaires, la mobilité des jeunes, la coopération décentralisée, etc.

- Présentation du groupe-pays Madagascar :

- Création : juin 2005
- Présidence : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine¹
- Rôles et missions du groupe-pays :
 - Contribuer à une **meilleure information réciproque** sur la coopération décentralisée et l'AICT ;
 - Mettre en commun et favoriser la **mutualisation des actions et démarches** des acteurs de la coopération décentralisée et de la coopération internationale, en général, et bilatérale, en particulier ;
 - Contribuer à **innover les pratiques** de la coopération décentralisée.
- Activités : suivi du processus de décentralisation malgache, réflexions thématiques, organisation et participation aux Assises de la coopération décentralisée franco-malgache, participation aux Sommets Africités, élaboration et publication de répertoires et dossiers thématiques, participation à la journée Afrique-France de CUF, contribution à des plaidoyers...
- Thématiques abordées depuis la création : sécurisation foncière, tourisme responsable, eau et assainissement, gestion des déchets, formation professionnelle agricole, culture, jeunesse, développement économique, gouvernance, gestion des risques.
- Partenaires associés : MEAE-DAECT, Ambassades, MID, associations de collectivités malgaches (Association des régions de Madagascar, AMGVM)
- Assises de la coopération décentralisée franco-malgache : 2006 et 2018
- Fonds de solidarité lancé suite au cyclone Enawo du 8 mars 2017 : participation d'une quinzaine de collectivités pour un montant total de 25 000€ → approvisionnement en kits d'urgence post-

¹ Depuis la réunion, Pascal Duforestel, Conseiller régional délégué à la coopération internationale, a pris ses fonctions de Président du groupe-pays Madagascar de Cités Unies France (anciennement présidé par Isabelle Boudineau, Vice-présidente de la région en charge de l'Europe et l'international)

cycloniques pour les centres de secours et de protection civile de la région Atsinanana, formation de maintien des acquis et/ou initiale et sensibilisation de la population.

- Présentation du DCOL :

Cités Unies France et ses partenaires l'Agence française de développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) mettent à disposition des collectivités territoriales françaises un dispositif d'appui, afin de **renforcer leurs capacités et de faciliter leur accès aux financements** proposés par les divers bailleurs.

Cet appui prend la forme de mise à disposition d'une expertise externe, via un consultant, que le dispositif prend en partie en charge à hauteur de :

- **80% de la prestation** si la collectivité est adhérente à Cités Unies France ;
- 30% de la prestation si la collectivité n'est pas adhérente à Cités Unies France.

Deux types d'appui sont disponibles :

- Appui à **l'élaboration d'une stratégie à l'international** : Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial : conditions de mise en œuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités. Cette stratégie à l'international devra comprendre obligatoirement un volet coopération ;
- Appui au **montage de projet** : structuration/gestion du projet, montage partenarial, montage financier.

Depuis sa création, **32 collectivités françaises** ont été accompagnées grâce au dispositif. En 2022, un travail de capitalisation sera élaboré par rapport aux accompagnements sur la stratégie internationale.

Plusieurs **sessions d'informations** ont lieu chaque année pour présenter le DCOL. La prochaine aura lieu le 8 novembre à 14h en visioconférence.

Le septième appel à soumission du DCOL est actuellement ouvert, les collectivités françaises ont jusqu'au 3 décembre pour faire parvenir leur formulaire de candidature.

→ Pour en savoir plus sur Cités Unies France : <https://cites-unies-france.org/-Qui-sommes-nous->

→ Pour suivre l'actualité du groupe-pays Madagascar : <https://cites-unies-france.org/-Madagascar->

→ Pour suivre l'actualité du DCOL : <https://cites-unies-france.org/-DCOL-Dispositif-d-appui-a-l-action-internationale-des-collectivites->

→ Contacts :

- Zoé Courboin, Chargée de mission Océan indien : z.courboin@cites-unies-france.org
- Virginie Rouquette, Cheffe du service Appui et conseil aux collectivités : v.rouquette@cites-unies-france.org
- Laura Bloseur, Chargée de mission DCOL : l.bloseur@cites-unies-france.org

- ❖ [Présentation du rôle et des appuis des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs \(RRMA\), par Maud Beguin, Chargée de mission ECSI et mobilité internationale, Pays de la Loire Coopération Internationale](#)

Les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) pour la coopération internationale et la solidarité sont des réseaux au service du développement, de la coopération et de la solidarité internationale.

Les réseaux ont plusieurs missions. Elles visent à **promouvoir, élargir et améliorer la qualité des actions internationales**. Tout d'abord, les réseaux sont en charge de l'identification des acteurs de la coopération internationale présents sur leur territoire. De plus, ils informent et accompagnent ces mêmes acteurs afin de consolider leurs projets. Enfin, ils encouragent les échanges et les rencontres. Ils créent ainsi des synergies entre acteurs au service de leurs projets.

Ils appuient les collectivités territoriales, partenaires clés, dans la conception de leur projet, dans leur mission d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), etc.

En 2021, on compte **11 RRMA implantés en France métropolitaine et un en Région Guadeloupe** couvrant la zone caribéenne. Les RRMA, c'est ainsi 20 antennes présentes physiquement sur les territoires. À noter, la présence dans certaines régions de structures, comme YCID dans les Yvelines, qui œuvrent à l'échelle départementale et dont les missions sont similaires à celles d'un RRMA.

En 2018, la **Conférence Inter-Régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA)** est créée. Organisation inter-régionale qui regroupe et fédère des RRMA, elle a pour but de favoriser la **mutualisation** des projets et initiatives entre les RRMA et les rendre plus visible. Elle veille également à une **cohérence des dynamiques** conduites par et entre les RRMA dans un esprit de partage de compétences tout en respectant les singularités régionales et territoriales. Elle répond à la nécessité de **faire converger les diverses initiatives** de coopération et de solidarité internationales menées par les RRMA et au besoin de développer des **partenariats structurels**, avec les réseaux nationaux et les diverses institutions.

N.B. : la DAECT et Cités Unies France ont signé une convention avec la CIRRMA.



Focus sur le projet « Clé en main » de Pays de la Loire Coopération Internationale

Le projet « Améliorer la gestion de la ressource en eau dans les communes d'Itampolo et d'Androka à Madagascar », dit « Clé en main », soutenu par le MEAE et mise en œuvre par Pays de la Loire Coopération Internationale vise à renforcer les capacités institutionnelles de la Direction Régionale de l'eau Sud-Ouest et des Communes Rurales d'Itampolo et d'Androka sur les questions de sécurisation et de gestion de la ressource en eau, permettant à moyen terme d'améliorer l'accès à l'eau des populations vulnérables du Sud-Ouest malgache. En France, ce projet a pour ambition de mobiliser des collectivités territoriales du territoire d'Estuaire et Sillon dans un projet de coopération décentralisée, en vue de sensibiliser les élus et agents ainsi que le grand public sur les enjeux de développement durable et de solidarité internationale, dont les jeunes. L'accueil d'une jeune malgache en réciprocité est prévu en novembre.

Contact : Maud Beguin, Chargée de mission ECSI et mobilité internationale, Pays de la Loire Coopération Internationale, mbeguin@paysdelaloire-cooperation-internationale.org

→ Pour connaître les contacts de votre RRMA de référence : <https://www.centraider.org/wp-content/uploads/sites/3/2018/11/Trombinoscope-2021-RRMA.pdf>

II. Témoignages d'actrices et acteurs de la coopération décentralisée

- ❖ Pourquoi coopérer à l'étranger ? Par **Jacques Cabanes**, Conseiller municipal délégué à la solidarité internationale et **Céline Garlenq**, Responsable du service transitions écologiques, citoyennes et solidaires, ville de Billère

La commune française de Billère, 14 000 habitants et située près de Pau, a présenté sa coopération décentralisée avec la commune malgache de Soavinandriana (en région Itasy), en expliquant les raisons qui l'ont amené à développer ce partenariat.

Jacques Cabanes, élu à la ville de Billère, a expliqué le contexte de ce partenariat. Il y avait une volonté politique de la nouvelle équipe municipale de faire de la coopération décentralisée. Une mission à la solidarité internationale au sein du conseil municipal (que Monsieur Cabanes représente) a été menée ainsi que le recrutement de Céline Garlenq pour le suivi et la mise en œuvre des projets de solidarités et pour l'animation du territoire de Billère.

Un réseau d'associations engagées à Billère a favorisé le développement de la coopération. Le dynamisme du festival des Solidarités, célébré chaque année dans la ville, a donné envie aux équipes municipales de créer une coopération décentralisée. Le premier contact a été établi grâce à l'association [Cool'eurs du Monde](#), qui a porté le contrat en service civique d'une jeune malgache, Brenda, accueillie dans la ville de Billère. Réciproquement, un jeune français, Thomas, s'est rendu à Soavinandriana.

Il y avait entre Billère et une ville en République Centrafricaine, une première coopération décentralisée, mais les troubles ont empêché le développement des activités. C'est donc dans le cadre de la relation avec la région Nouvelle Aquitaine (RNA) que s'est développé le partenariat à Madagascar. La région a proposé le partenariat avec Soavinandriana, située en région Itasy et partenaire historique de la RNA. Les acteurs locaux de Billère étaient très favorables : associations, écoles...

Axes principaux de la coopération :

- Accès à l'eau et assainissement ;
- Sensibilisation aux ODD (solidarité internationale) : développer des liens entre les habitants des deux villes : mobilités de volontaires et de VSI.

Enjeux :

- Impliquer le maximum d'acteurs : enseignants, associations, parents d'élèves... ;
- Objectif pédagogique pour les élèves et les parents : organisation de restitution sous forme d'un spectacle. Transmettre des valeurs aux familles ;
- La réciprocité : développer des activités ici et là-bas. La volontaire permanente de Billère à Soavinandriana est considérée comme l'Ambassadrice de la ville de Billère ;
- Il s'agit d'une coopération solidaire envers Soavinandriana, permettant également une ouverture au monde pour Billère.

Moyens mis en œuvre :

- Equipe locale : 4 personnes (1 VSI, 1 fonctionnaire détaché de la ville de Soavinandriana, et 2 personnes qui appuient les volets éducation et infrastructures) ;
- Financement triennal et pluri-partenaires : DAECT, RNA, Agence de l'eau Adour Garonne, Inspection académique Label Africa 2020 ;
- Création d'une association locale de droit malgache « Sakobisoa » : c'est elle qui met en œuvre les projets de décentralisation. Le Conseil d'Administration est constitué à part égal avec la VSI, la commune de Billère, l'Université, la RNA et Soavinandriana.

Résultats et impacts :

- Des équipements en eau et assainissement sur 4 fokontany ;
- Le bien vivre ensemble à travers la sensibilisation aux ODD et à la solidarité internationale.

Questions/réponses des participants :

Quels sont les facteurs de réussite ?

→ Il y a une vraie dynamique depuis plusieurs années. Il faut impérativement une **volonté politique forte** de porter ce partenariat et une **équipe dédiée** pour faire vivre les projets. Le soutien de la RNA a été fondamental pour le montage du projet : confiance dans les partenaires, relais sur place, etc...

Comment a démarré concrètement le partenariat ?

→ La première action a été l'envoi d'un jeune en Service Civique et l'accueil à Billère d'une malgache, grâce à l'association Cool'eurs du Monde. Le volontaire français, Thomas, a mis en place toute l'architecture actuelle. Il a lancé directement des études dans les écoles et sur l'assainissement. Jacques et Céline sont allés sur place pour signer la convention de partenariat.

Comment fonctionne le circuit financier de la coopération ?

→ L'ONG de droit malgache « Sakobisoa » reçoit l'argent de la ville de Billère. Sur place, le compte bancaire est cogéré par la VSI et le maire de la commune (double signature). Pendant la pandémie, il y a eu des difficultés car il n'y avait plus de représentant sur place. La RNA a pris le relais.

Comment faites-vous pour les frais de gestions ?

→ Les représentants du département de l'île de la Réunion ont indiqué qu'ils sont parfois contraints de payer de gros frais de gestion quand ils délèguent des fonds à une structure. Parfois, jusqu'à 30%. C'est autant d'argent qui ne sert pas à financer le projet. Pour Billère, c'est différent car l'ONG créée pour le portage ne prend aucun frais, puisque c'est leur association.

❖ La coopération décentralisée en pratique : témoignages de deux assistants techniques

- Par **Marine Brodu**, Assistante technique pour le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine (RNA) en coopération avec la Région Itasy

La RNA est la région la plus agricole de France. La région Itasy est une région très rurale, également tournée sur l'agriculture.

En 2004, les régions sont créées à Madagascar. En 2006, les assises de la coopération décentralisée à Antananarivo ont permis à plusieurs acteurs, élus et techniciens de se rencontrer. C'est ainsi que le Président de la région Aquitaine, M. Alain Rousset, actuel Président de la RNA, a rencontré son homologue en Région Itasy. La coopération est partie de cette rencontre, avec une volonté forte de part et d'autre pour un partenariat. En 2008, la convention est signée.

Aujourd'hui, la coopération peut compter sur une importante équipe permanente sur le terrain en région Itasy de 9 personnes (6 en contrats locaux + 3 VSI), coordonnées par une assistante technique sur place (Marine Brodu) et une chargée de mission en RNA (Delphine Langlade). A cela s'ajoute un important réseau de partenaires.

Marine représente la collectivité française. Sa présence sur le terrain favorise les échanges entre les différents partenaires. Marine a par ailleurs souligné que la coopération décentralisée repose avant tout sur des échanges humains, et la présence de représentant sur place permet cela. La représentation est également importante surtout lorsque des problèmes de connexion internet existent. Le binôme avec Delphine permet de répondre au mieux aux attentes des régions. Le contrat de Marine est porté par Expertise France. Depuis peu, Expertise France peut porter des expatriés et cela permet d'attirer des profils plus expérimentés.

La coopération décentralisée permet un travail sur le long terme. L'essence même de la coopération décentralisée est de pouvoir évoluer en fonction des priorités et des enjeux de la région. Il y a une réelle volonté politique de la RNA. Ce n'est pas qu'un portage technique, il est également politique. Un des enjeux du travail de l'assistante technique concerne donc aussi la diplomatie : diplomatie des territoires, dialogue de pair à pair, recherche de compromis.

- Par **Josselin Ravaz**, Coordinateur de la coopération entre la Métropole du Grand Lyon et la Région Haute Matsiatra

Historique de la coopération :

- Années 90 : mission comme prêtre-enseignant à Fianarantsoa de l'ancien Archevêque de Lyon ;
- Début 2000 : prise de contact de la Communauté Urbaine de Lyon avec Madagascar : mobilisation du Fonds Eau pour financer des projets mis en œuvre par des opérateurs locaux ;
- 2006 à 2011 : naissance de la coopération décentralisée avec le Programme AGIRE : 6 communes partenaires, 1 440 000 € (dont 900 000 € financés par l'UE) → fort effet de levier de la subvention de la collectivité française ;
- 2012 à 2016 : prolongement de la coopération décentralisée et diversification des interventions avec le Programme Cap Eau : 12 communes partenaires, 1 600 000 € ;
- 2016 à 2021 : prolongement de la coopération décentralisée et intensification des interventions avec le Programme Eaurizon + Kolorano + 3F : 21 communes partenaires, 4 350 000 € ;
- 2021 à 2025 : prolongement de la coopération décentralisée et intensification des interventions avec le Programme Eaurizon 2025 : 25 communes partenaires, 3 200 000 €.

Les différents partenaires techniques et financiers du programme Eaurizon :

- **3 partenaires centraux pilotent le programme :**
 - La Région Haute Matsiatra (RHM)
 - Le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH)
 - La Métropole de Lyon (ML)
- **4 partenaires sur le plan technique et financier, avec un rôle de pilotage :**
 - Saur Solidarité
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
 - Le Service public de l'assainissement francilien (SIAAP)
 - ATFY
- **2 partenaires de mise en œuvre :**
 - Agrisud International
 - Pratica
- **2 partenaires du programme sur le volet éducation :**
 - Université de Fianarantsoa
 - Groupement universitaire de Lyon

La mise en œuvre au quotidien :

Le programme est hébergé par la Région Haute Matsiatra et principalement mis en œuvre par ses équipes. La RHM met à la disposition de la coopération décentralisée 2 bureaux (1 pour Eaurizon et 1 pour Kolorano) et 2 salles de réunion. Le programme 3F, réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée, est hébergé par la Commune Urbaine de Fianarantsoa.

Par rapport au staff du programme, il y a 9 personnels détachés à plein temps et rémunérés par la RHM avec une prime sur le budget du programme Eaurizon. 1 personnel à temps plein + 1 à ½ temps détachés et rémunérés par la DREAH + prime Eaurizon. 1 personnel recruté et payé par le programme en cours de titularisation à la RHM. 1 personnel mobilisé par la ML (portage salarial).

Le schéma financier :

Les bailleurs (AERMC, Saur Solidarités, SIAAP) versent les subventions à la ML qui reverse à son tour sur le programme EAURIZON 2025 à Madagascar. Pour cela, la RHM fait des appels de fonds à la métropole. Ensuite, les subventions sont versées par tranche : 25% au démarrage, puis 25% etc. Ainsi de suite, sur présentation des rapports narratifs et financiers.

→ Validation des rapports et gestion de la subvention des bailleurs par la ML.

Les fonds arrivent sur une banque commerciale à Madagascar. Ce compte est cogéré par Josselin et le directeur administratif et financier de la région. Quand les factures sont importantes, il y a co-signature (Josselin et le RAF). La banque vérifie en appelant : elle appelle Josselin pour confirmer les virements.

Le RAF n'étant pas toujours disponible, il y a un petit coffre avec de l'argent en cash. Les autorisations de décaissement sont signées par Josselin. A la fin de chaque mois, le RAF, Josselin et la responsable du projet vérifie et clos la comptabilité mensuelle.

Le pilotage stratégique de la coopération :

- **Le comité de pilotage (1 fois/an) présidé par la ML et la RHM :**
 - Définit les orientations, valide les étapes réalisées et statue sur les éventuelles réorientations du programme
 - Est composé des bailleurs, des partenaires techniques et universitaires, la Direction Régionale de l'Eau Assainissement Hygiène (DREAH) et des communes partenaires
- **Le comité technique (3 fois/an) présidé par la ML et la RHM :**
 - Il assure le suivi de la mise en œuvre des activités
 - Est composé des partenaires techniques et de la DREAH
- **Les missions de suivi :**
 - 1 à 2 missions /an de l'équipe technique de la ML
 - 1 mission politique (Vice-Présidente de la Métropole de Lyon) tous les 2 ans
 - 1 mission de suivi des bailleurs tous les 2 ans
 - Missions des parties prenantes malgaches à Lyon

Le pilotage opérationnel :

- **Réunion d'équipe élargie** (Eaurizon 2025 + partenaires de mise en œuvre + représentant RHM) 1 fois/mois
- Participation du programme à la réunion des **directeurs de la RHM** 1 fois/mois
- Réunion d'équipe **Eaurizon 2025 + représentant RHM** 2 fois/mois
- Mise en œuvre des activités du programme (personnels détachés par la RHM et la DREAH) sous la coordination du représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar.
- Réunions de concertation avec **les communes partenaires** du programme (plusieurs fois par an)

Questions/réponses des participants :

Les salaires des personnels en contrat local ont fait l'objet de discussions :

Karine Blanc, Responsable solidarité internationale à la Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon, a expliqué que les fonctionnaires détachés de la région pour le programme EAURIZON touchent un salaire et une prime, accordée sur le programme de la coopération. Cela pose inévitablement la question d'une dissymétrie entre les staffs de la région et les staffs du programme. Il peut y avoir une forme de jalousie. Josselin a expliqué ce choix :

- D'un côté, pour les sécuriser et les garder au sein de la coopération, mais aussi pour attirer des profils expérimentés, il faut leur proposer des salaires suffisamment conséquents. La motivation par le salaire permet également de justifier un travail plus dense que pour la majorité des staffs de la région ;

- De l'autre côté, il ne faudrait pas que si la coopération se retire, ces très bons profils aillent chercher du travail ailleurs et notamment au sein des ONG qui ont tendance à payer beaucoup plus que la grille salariale en vigueur.

Céline Garlenq, Responsable du service transitions écologiques, citoyennes et solidaires de la commune de Billère, a expliqué que de leur côté, ils ont demandé aux anciens stagiaires de monter un statut d'autoentrepreneur afin de pouvoir les engager en tant que "consultants" via ce statut, par l'ONG Sakobisoa. C'est le cas pour les deux personnes affiliées aux deux axes de travail.

- ❖ Intervention de la Commune Urbaine de Fianarantsoa en recherche d'un partenaire en coopération décentralisée, par **Guillaume Crépin**, Conseiller Spécial chargé des relations Partenariales (*Sahondra Ratsimbazafy, Maire de la Commune n'a pu se joindre à la réunion*)

Fianarantsoa est une grande ville de la moitié sud du pays, comptant environ 200 000 habitants. Durant la journée ce nombre monte à 300 000 avec les vendeurs sur les marchés, acheteurs et travailleurs.

Guillaume a présenté par la suite la *concept note* du projet qu'il a monté en partenariat avec l'administration de la commune concernant la mise en place d'une aire urbaine protégée. L'objectif principal de ce projet est de sécuriser un espace au sein de la commune et plus particulièrement dans les parties centrales et historiques de la ville. La démographie galopante, l'exode rural, met une grosse pression sur Fianarantsoa et il apparaît urgent de sécuriser un espace pour que la ville ne soit pas « irrespirable ».

→ Pour lire la *concept note* du projet, disponible sur l'Atlas de la DAECT : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjetBP.html?criteres.prjId=16018>
→ Contact : Guillaume Crépin, Conseiller Spécial chargé des relations Partenariales : fianarantsoa.partenariats@gmail.com

III. Les possibilités de financements pour ses actions avec ses partenaires malgaches

- ❖ L'appui de la DAECT, par **Olivier Martin**, Chargé de mission

La DAECT est constituée de plusieurs conseillers, sous la responsabilité de l'Ambassadeur, actuellement Mme Moro. La DAECT a suivi le mouvement de la décentralisation en France. Au fur à mesure que les collectivités décentralisées voyaient leurs compétences et leurs moyens augmenter, il apparaissait pertinent de proposer la mise en place d'une délégation au MEAE qui soit en charge de les accompagner dans leur volonté de rayonner à l'international. Avant 1990, il y avait un délégué, il y a maintenant tout un service.

Actuellement, les missions de la DAECT s'étendent et son budget alloué aux collectivités territoriales est en hausse. Aujourd'hui doté de 11M d'euros, **il sera prochainement augmenté à 14M**. L'APD des collectivités territoriales est estimée à environ 120M d'euros par an. Ainsi, nous pouvons considérer que la DAECT contribue à 10% de l'APD des collectivités françaises.

Les objectifs des projets financés par la DAECT sont les suivants :

- Renforcer les capacités des partenaires ;
- Échanger des expertises ;
- Faire rayonner les territoires ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ;
- Amplifier les valeurs de la solidarité internationale.

Les AAP de la DAECT :

La DAECT est complémentaire de la politique étrangère de la France, liée à ses objectifs. Par exemple, si la France n'entretient pas de relation avec un Etat, la DAECT ne financera pas un projet d'une collectivité qui a un partenariat avec une collectivité de ce pays/région.

Il n'y a pas de plafond sur les budgets alloués par la DAECT sur les AAP, mais de manière générale, ils ne dépassent pas 300 000 euros (pour les triennaux, sinon c'est plutôt 100 000 euros par an).

Le cofinancement accordé par la DAECT peut aller jusqu'à :

- 70% d'un projet au bénéfice de l'un des 19 pays éligibles à l'APD et désignés comme prioritaires par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), **dont Madagascar** ;
 - 50% pour les partenariats avec les autres pays éligibles à l'APD ;
 - 30% pour les pays non éligibles à l'APD.
- Les AAP généralistes : Ils sont l'outil standard de la DAECT pour cofinancer un projet de coopération décentralisée. Début 2022, les collectivités territoriales pourront se porter candidates sur un appel à projets annuel (pour 2022) ou sur un appel à projets triennal (2022-2023-2024). Guide pratique pour le dépôt des projets, procédure numérique disponible sur le site France Diplomatie.
- Les AAP thématiques : Ils visent à soutenir des actions de coopération décentralisée sur des sujets estimés prioritaires par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Par exemple, à l'approche des J.O 2024 à Paris, la DAECT a souhaité proposer un « AAP Sport et coopération décentralisée » afin de faire du sport un levier de développement durable des territoires et participer à la lutte contre les inégalités mondiales en termes d'accès au sport. *NB : Globalement, tous les sports sont éligibles à cet AAP. L'objectif n'est pas de rendre des athlètes professionnels et les faire participer aux J.O, c'est surtout de faire rayonner l'esprit des Jeux qui seront organisés en France en 2024.* Les AAP Jeunesse sont reconduits chaque année car la mobilité des jeunes reste une priorité pour la politique étrangère de la France.
- Les AAP bilatéraux (ou géographiques) : Ils soutiennent les projets de coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises et étrangères répondant à des priorités partagées avec l'Etat partenaire, selon des modalités définies dans le cadre d'accords bilatéraux. Des fonds spécifiques sont mis en place, parfois cofinancés par les gouvernements des partenaires étrangers. En 2021, ont été ouverts les appels à projets bilatéraux concernant la coopération avec : le Québec (biennal 2021-2022), la Russie (fonds d'appui à l'Année de la coopération décentralisée franco-russe), le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, le Liban et le Mexique.
- Les AAP « clés en main » : Ils sont portés par des RRMA, associations et groupements d'intérêt public (GIP) de droit français, qui regroupent des collectivités territoriales, des associations, des chambres consulaires, etc., dans chaque région française. Ils ont pour but de faciliter l'engagement des collectivités locales françaises lorsque celles-ci manquent d'expérience préalable, ou souhaitent être actives sans pour autant s'engager unilatéralement dans un partenariat formel avec une collectivité étrangère déterminée. Chaque programme « clés en main » peut permettre l'adhésion d'un nombre minimum de 5 collectivités territoriales françaises.

→ Les prochains AAP seront disponibles à partir de mi-décembre 2021 / début janvier 2022

La Bourse partenariat :

La DAECT - en lien avec les Ambassades françaises à l'étranger - recense les offres et les demandes des collectivités territoriales françaises et étrangères qui souhaitent s'engager dans un partenariat de coopération décentralisée, afin de favoriser les opportunités de rapprochement. Les propositions des collectivités locales françaises et étrangères sont recensées au sein d'un outil dédié sur la plateforme internet de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

Le Programme EXPE-CT :

EXPE-CT est un label délivré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les objectifs du programme sont :

- Promouvoir à l'international les compétences et les savoir-faire des collectivités territoriales françaises et de leurs associations ;
- Répondre aux demandes précises et urgentes de coopération de collectivités territoriales étrangères.

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment, la labellisation étant décidée au cas par cas et accordée pour une période de trois ans.

De manière plus générale, la DAECT fait la **promotion de la coopération régionale** avec ainsi une attention particulière à Mayotte et La Réunion : **encouragement à postuler**.

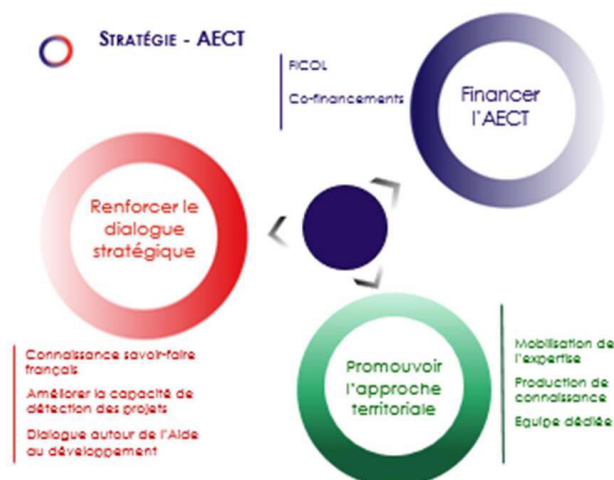
- Pour en savoir plus sur les AAP : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/>
- Pour trouver un partenaire : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/trouver-un-partenaire-de-cooperation-decentralisee/>
- Pour labelliser l'expertise de ma collectivité : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/valoriser-mon-expertise-territoriale-a-l-etranger/>
- Pour découvrir toutes les ressources de la DAECT : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/outils-et-methodes-pour-la-cooperation-decentralisee/>
- Contact : Olivier Martin, Chargé de mission Océan indien : olivier.martin@diplomatie.gouv.fr

- ❖ La FICOL, un outil de financement et un tremplin pour l'action extérieure des collectivités françaises, par **Gaëlle Narayanassamy**, Chargée de mission à l'Agence Française de Développement

En 2014, l'AFD a la possibilité de financer pour la première fois des collectivités françaises. La « Facilité de financement des collectivités territoriales » (FICOL) est un outil :

- Au service des ODD et de l'internationalisation des territoires ;
- Pour financer les initiatives des collectivités françaises, dans les pays d'intervention de l'AFD ;
- Pour accompagner les évolutions de l'AECT (diversifications sectorielles et géographiques) ;
- De dialogue entre les territoires et l'AFD.

Le guichet FICOL est actuellement doté d'une enveloppe annuelle de 9M€.



Critères de sélection des projets :

	Pays les moins avancés / pays pauvres prioritaires	Pays à revenu intermédiaire
Dépenses éligibles au financement FICOL	Investissement / assistance à maîtrise d'ouvrage / Préparation de projets / partenariat stratégique / échange d'expériences appui à la construction de politiques publiques	Partenariat stratégique / échange d'expériences / appui à la construction de politiques publiques / préparation de projets d'envergure
Fourchette du financement AFD	200 K€ à 1,5 M€	
Cofinancement de l'AFD	70 % maximum du montant total du projet	
Critère majeur	Disponibilité d'éléments de faisabilité pour les projets d'investissement	Caractère innovant (montage, acteurs, secteurs, etc.)
Critère d'exclusion	Risque social et environnemental important	Dépenses d'investissement

eau & assainissement : la mobilisation de dispositif « 1% solidaire » et un co-financement d'une agence de l'eau sont un plus

En zone rouge au sens du MEAE : pas de financement d'investissement

Modalités de sélection :

- Un appel à idées annuel avec 1 ou 2 dates de dépôt de candidature (une note d'intention courte de 5 pages) ;
- Un comité de pré-sélection avec la DAECT /MEAE, la CDC et les Agences de l'eau ;
- Si le projet est présélectionné, le dépôt d'un dossier de financement complet qui fait l'objet d'un dialogue technique de plusieurs mois avec la collectivité qui est finalisé par l'octroi de la subvention de l'AFD.

Mode opératoire :

- La convention de financement est signée entre l'AFD et la collectivité française, responsable de l'exécution du projet et du suivi financier ;
- La collectivité française peut rétrocéder tout ou partie de la subvention à la collectivité étrangère. Les directives de passation de marché de l'AFD s'appliquent aux marchés passés en Etat étranger ;
- La collectivité étrangère est maître d'ouvrage du projet et propriétaire des investissements réalisés (le cas échéant) ;
- La collectivité française peut faire intervenir des partenaires dans le projet (université, entreprise publique locale, etc.).

La FICOL à Madagascar :

- Pays où il y a le plus de FICOL avec des partenaires différents, en cohérence avec le nombre important de coopération décentralisée et le fait que Madagascar est un des pays prioritaires ;
- Les projets peuvent être cofinancés jusqu'à 70% du budget par la FICOL ;
- 7 collectivités françaises et 9 collectivités malagasy, 10 projets :
 - o 6 octroyés (3,8 millions d'euros) : Ville de Mulhouse, Région Réunion, Région Nouvelle-Aquitaine, Région Normandie, Ville de Saint-Louis et 1 projet multi-projet Madagascar/Comores
 - o 4 en instruction dont 2 nouveaux partenariats : Région Ile-de-France, Ville de Saint-Denis de la Réunion, Ville de Mulhouse et Région Nouvelle-Aquitaine.

Lien entre DAECT et AFD :

Les deux dispositifs se veulent complémentaires.

Au niveau des critères d'éligibilités :

- La DAECT va surtout financer le côté « humain » : échange, formation, atelier, rencontre, renforcement de capacité, etc. ;
- L'AFD a la capacité de financer de l'infrastructure.

Le label « EXPECT-CT » délivré par la DAECT est valorisé dans un projet FICOL. Exemple : si la Région X est labélisée par la DAECT « Observation des Territoires : Information géographique », elle a toutes ses chances d'accéder à une FICOL portant sur cette thématique.

→ Pour en savoir plus sur la FICOL : <https://www.afd.fr/fr/la-ficol-un-tremplin-pour-action-exterieure-des-territoires-francais>

→ Les contacts en fonction de votre collectivité au siège de l'AFD :

- Catherine SIMO : Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Julie DEPUYDT : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire ;
- Florence MOUTON : Corse, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Benoît LEGER : Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie ;
- Gaëlle NARAYANASSAMY : Occitanie, Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française.

❖ **Présentation du dispositif 1% eau par Rémi Touron, Chargé de mission programme & coopération internationale à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Créées en 1964, les agences de l'eau se partagent le territoire en lien avec les grands bassins versants du territoire français. Elles ont pour mission d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser une gestion plus rationnelle de cette ressource et de préserver les milieux aquatiques. Pour cela, elle perçoit des redevances auprès de tous les utilisateurs, selon les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le principe est le suivant : les agences reçoivent des redevances sur la consommation d'eau de la population du bassin versant et la majorité est réinvestie sur le territoire, en investissement notamment. La redevance de l'eau est la seule ressource financière de l'agence de l'eau.

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini permet aux agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes à des actions de coopération et de solidarité internationale. Les collectivités territoriales peuvent ainsi se rapprocher de leurs agences de l'eau respectives pour solliciter cette possibilité et monter des projets sur l'eau, cofinancés par l'agence.

Budget de l'AERMC : 4,5 millions d'euros par an.

A Madagascar, la thématique de l'eau est très importante : 10 à 15% des demandes concernent Madagascar. L'AERMC a lancé un appel à projet pour aller vers des systèmes d'eau gravitaire. 70 dossiers, 57 recevables, plus de 10 sur Madagascar. En Itasy, mise en place du premier comité de gestion du lac Itasy (le COGELI) outil de gouvernance territoriale.

Questions/réponses des participants :

Y a-t-il une agence de l'eau à La Réunion ?

→ Non. Pour les territoires dépourvus d'agence de l'eau, il existe parfois des offices de l'eau. Le rôle des offices de l'eau en outre-mer finance les projets de coopération décentralisée. Exemple : sur le projet Saint Denis : l'office de l'eau de La Réunion va faire du renforcement de capacité.

Pas connaissance de l'existence de l'office de l'eau au niveau de Mayotte, se rapprocher des Comores.

→ Pour en savoir plus sur l'action internationale des Agences de l'eau : <https://www.lesagencesdeleau.fr/laction-internationale-des-agences/laction-internationale-des-agences-de-leau/>

→ Pour connaître l'Agence de l'eau de référence de votre collectivité : <https://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>

→ Contact de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : Rémi Touron, Chargé de mission programme & coopération internationale : Remi.TOURON@eurmc.fr